

Couleur pigment
domaine de beauregard
18500 foecy
02 48 51 05 72

fiche de données de sécurité
selon directive 91/155/cee

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION SOCIETE/ ENTREPRISE

1.1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE /PREPARATION : NOIR DE VIGNE

1.2. DESIGNATION COMMERCIALE : NOIR DE VIGNE 11/36

1.3. IDENTIFICATION DE LA SOCIETE /ENTREPRISE : couleur pigment, domaine de beauregard 18500 foecy

1.4. NUMERO DE TELEPHONE D'APPEL D'URGENCE : VOIR N°1.3.

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

2.1. COMPOSITION FORMULE : Fe₂O₃+ SiO₂+CaO + MgO + Al₂O₃+ FeO

78.42% 3.12% 1.52% 0.1% 0.78% 0.3%

NUMERO CAS (composition) : Fe₂O₃ 1309-38-2

SiO₂ 763-86-9

CaO 1305-78-8

MgO 1309-48-4

Al₂O₃ 1344-28-1

NUMERO EINECS :

2.2. SUBSTANCES DANGEREUSE POUR LA SANTE : ---

CLASSIFICATION / SYMBOLE : ---

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le Noir de Vigne, ne présente aucun risque pour l'homme et pour l'environnement , selon nos connaissances actuelles et aux éléments mentionnés en 2.1.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. CONTACT AVEC LA PEAU Laver à l'eau savonneuse et rincer à l'eau.

4.2. CONTACT AVEC LES YEUX Lavage à l'eau immédiat, en écartant les paupières.

En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologue.

4.3. INGESTION En cas de doutes ou si les symptômes persistent consulter un médecin.

4.4. INHALATION Déplacer la personne à l'air libre. En cas d'indisposition consulter un médecin

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produits ininflammable, pas applicable

MOYENS D'EXTINCTION RECOMMANDES ---

DANGERS SPECIFIQUES ---

PROTECTION DES INTERVENANTS ---

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES : Porter des éléments de protection.

6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Eviter les déversements dans les égouts.

6.3. METHODES DE NETTOYAGE :

RECUPERATION : Aspiration

NETTOYAGE : Utiliser l'eau savonneuse

6.4. EVACUATION : Décharge autorisée

6.5. MATERIAUX INCOMPATIBLES : Aucun à notre connaissance

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. MANIPULATION Manipuler en évitant les dégagements de poussières.

7.2. PREVENTION DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS

Capter les poussières à leur source d'émission

7.3. STOCKAGE Produit stable dans les conditions normales de stockage.

Stocker à l'abri de l'humidité.

7.4. MATERIAUX D'EMBALLAGE RECOMMANDEE Sacs papier ou plastique

7.5. MATERIAUX INCOMPATIBLES Monoxyde de carbone, hydrozine, hypochloride de calcium

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PROTECTION RESPIRATOIRE Porter un masque à poussière

8.2. PROTECTION DES MAINS Porter des gants appropriés

8.3. PROTECTION DES YEUX Port de lunettes

8.4. MESURES SPECIFIQUES D'HYGIENE Ne pas manger, boire, fumer pendant l'utilisation

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. ASPECT Poudre

9.2. COULEUR Noir

9.3. ODEUR Inodore

9.4. VALEUR PH 7

9.5. TEMPERATURE DE FUSION 1250 °C

9.6 TEMPERATURE D'EBULLITION Pas applicable

9.7. POINT D'ECLAIR Pas applicable

9.8. INFLAMMABILITE Ininflammable

9.9 AUTO-INFLAMMABILITE Non auto inflammable

9.10. PROPRIETES COMBURANTES Non explosif

9.11. PRESSION DE VAPEUR Négligeable

9.12. DENSITE RELATIVE 3 environ

9.13. SOLUBILITE <0.1% dans l'eau

9.14. COEFFICIENT DE PARTAGE Non applicable

9.15. AUTRES DONNEES Néant

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. STABILITE Stable dans les conditions normales de stockages.

10.2. REACTIONS DANGEREUSES AVEC : Aucune dans des conditions normales d'emploi

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. TOXICITE ORALE AIGUE Tout effet de toxicité chronique ou de sensibilisation est exclu du fait que ce pigment est un minéral naturel issu de la surface terrestre.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. IMPACT POSSIBLE SUR L'ENVIRONNEMENT / ECOTOXICITE

Pas d'informations trouvées

12.2. TESTE D'AMES : Pas d'informations trouvées

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.3. PROCEDURE DE NEUTRALISATION ET DE DESTRUCTION DU PRODUIT

Mise en décharge contrôlée

13.4. PROCEDURE DE DESTRUCTION DE L'EMBALLAGE CONTAMINE

Emballage non ré employable, à mettre en décharge contrôlée.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. GGVSee/ IMDG CODE Non réglementé

14.2. GGVE/GGVS Non réglementé

14.3. UN N° Non réglementé

14.4. RID / ADR Non réglementé

14.5. ICIAO / IATA-DGR Non réglementé

14.6. ADNR Non réglementé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce pigment naturel n'est pas une préparation dangereuse, du point de vue des réglementations de la CEE concernée

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de sécurité a été réalisée conformément à la directive Européenne 91/155/EG.

STATUTS D ENREGISTREMENT (REACH)

Le Noir de Vigne, n'est pas concerné. (Substance se trouvant à l'état naturel)

Les renseignements que cette fiche contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances.